



Programme AVOT OUBANIM

Parachat Matot Massé

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique



1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIREE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Cette semaine, nous lisons deux Parachiot, et nous terminons ainsi la lecture du livre de Bamidbar. La Paracha de Massé commence par énoncer les 42 étapes du voyage des Bné Israël dans le désert, depuis qu'ils ont quitté la ville de Ramsès en Egypte jusqu'à leur arrivée, quarante ans plus tard, dans les plaines de Moav.

? Pourquoi énoncer toutes ces étapes ?

Rachi explique que bien que les Bné Israël aient été condamnés à errer dans le désert suite à la faute des explorateurs, ils n'y ont pas tourné "comme des toupies".

Ils sont sortis de **Ramsès**, sont allés à Souccot, puis à Etam, et ils sont entrés dans le désert. Dans ce dernier, il y a eu plusieurs étapes, jusqu'à ce qu'ils arrivent dans le désert de Paran, et plus précisément à un endroit qui s'appelle Ritma (cf verset 18, qui nous dit qu'ils ont voyagé de Hatsérot à Ritma).

Hatsérot est l'endroit où il y a eu l'**épisode de Myriam**, et Ritma celui où il y a eu l'épisode des **Méraguelim** (explorateurs). Tout ceci faisait déjà 14 étapes qui se sont passées la première année, avant l'incident des Méraguelim. Plus tard, ils sont arrivés à Hor Hahar, où Aharon Hacoheh est décédé. Puis il y a eu huit étapes, jusqu'à arriver aux plaines de Moav, avant l'entrée en Erets Israël.

Suite en page 2



PARACHA SUITE

? Si nous additionnons les 14 étapes de la première année et les 8 étapes de la dernière année, combien d'étapes obtenons-nous ?

Bravo ! **22 étapes.**

? Combien d'étapes les Bné Israël ont-ils donc traversé pendant les 38 années du milieu ?



PISTE DE RECHERCHE

1) Lorsque l'on compte les étapes de Ritma à Hor Hahar, on en trouve 19. Pourquoi donc Rachi dit-il qu'il y en a eu 20 ?

2) Pour arriver au chiffre 42, il faut compter aussi le point de départ, qui était Ramsès. En pratique, les Bné Israël n'ont donc pas campé dans 42 endroits, mais dans 41. Par conséquent, pourquoi Rachi mentionne-t-il le chiffre 42 ?

A vos recherches !

Répondez par mail: avotoubanim@torah-box.com ➤ Les meilleures réponses seront publiées!

Bravo ! **20 étapes**, soit environ une étape tous les deux ans.

📖 C'est pourquoi la Torah énonce toutes ces étapes. Pour nous dire qu'ils n'ont pas tourné sans arrêt pendant 40 années. Hachem, dans Sa grande bonté, leur a accordé des périodes de pauses, de repos, avant qu'ils ne passent à la prochaine étape du voyage.

Choul'han Aroukh, chapitre 551, Halakha 9

HALAKHA

Ce Chabbath, c'est Roch 'Hodech Av, et donc le début de la période appelée les neufs jours. Pendant ces neufs jours, il y a plusieurs interdits, parmi lesquels l'interdiction de manger de la viande et de boire du vin.

? Cette interdiction commence-t-elle le jour de Roch 'Hodech, ou le lendemain ?

Il y a **différentes coutumes la concernant**. Mais pour cette année, cela n'a aucune incidence, puisque Roch 'Hodech tombe Chabbath et qu'il est évidemment permis, pendant Chabbath, de manger de la viande et de boire du vin. L'interdiction commencera donc à la sortie de Chabbath.

? Sera-t-il quand même permis de manger de la viande ou de boire du vin pour la Séouda Révi't (c'est-à-dire le repas de samedi soir, aussi appelé Mélavé Malka) ?

Il y a, à ce sujet, **trois opinions** :

- 1) Selon **Rav Moché Feinstein** et le 'Hazon Ich, c'est interdit même si on a l'habitude d'en manger ou d'en boire chaque samedi soir pour Mélavé Malka.
- 2) D'après **Rabbi 'Haïm de Volozhin**, le repas de Mélavé Malka est une Mitsva ; c'est pourquoi il est permis de manger de la viande et de boire du vin pour ce repas.
- 3) Selon le **Kaf Ha'haïm**, il est permis de manger de la

viande à Mélavé Malka, si cette viande est un reste des repas de Chabbath. En effet :

- puisqu'elle a été cuite en l'honneur de Chabbath, cet honneur lui reste attaché, et on pourra donc la manger pour Mélavé Malka ;
- et, de plus, si on ne mange pas cette viande samedi soir, on devra peut-être la jeter ; et cela entre dans l'interdiction de Bal Tach'hit (gaspillage).

? Si, pendant les neuf jours, on a oublié qu'il ne fallait pas manger de viande ou boire du vin, et qu'on a dit une Brakha sur l'un de ces éléments (ou des Brakhot sur les deux éléments), pourra-t-on en goûter un petit peu pour ne pas transgresser l'interdiction de Brakha lévatala (dire une bénédiction inutilement) ?

Le **Sdé 'Hemed** répond que, dans ce cas, **c'est permis** car un petit peu de vin ou de viande ne procure pas une joie grande au point de nous faire oublier le deuil de cette période.

Le **Chévèt Lévy** s'associe à cette opinion.





MICHNA

La Michna nous dit qu'il ne faut pas faire cuire un légume de Chemita avec de l'huile de Terouma, pour ne pas en arriver à l'interdiction de consommer ce légume.

Il y a **deux explications** :

1) normalement, lorsqu'un légume est devenu impur (exemple : si un reptile y est tombé et y est mort), on peut quand même le consommer (après en avoir enlevé le reptile).

Mais si ce légume a été cuit avec de l'huile de Terouma, on ne pourra pas le consommer. Car l'huile de Terouma devenue impure est interdite à la consommation, et il faudra la brûler.

C'est pourquoi il ne faut pas cuire des légumes de Chemita avec de l'huile de Terouma. Car s'ils deviennent impurs, il faudra les brûler ; et on aura donc provoqué de brûler des légumes de Chemita.

2) Les fruits et légumes de Chemita ne peuvent être consommés que tant qu'il y a, dans les champs, des fruits et des légumes que les animaux peuvent manger.

Après ce moment, c'est le Zman Habi'our (le moment où on ne peut plus consommer les fruits et légumes qu'on a soi-même fait rentrer dans notre maison, et où il faut donc les éliminer. D'après certains décisionnaires, en les brûlant ; et d'après d'autres, en les rendant Héfker, c'est-à-dire en les mettant dans le domaine public, à la disposition de tout le

monde).

C'est pourquoi la Michna dit qu'il ne faut pas cuire un légume de Chemita avec de l'huile de Terouma. Car si le Zman Habi'our arrive avant qu'on ait mangé ce légume, on devra éliminer ce dernier, et donc l'huile de Terouma qu'il contient.

Or il est interdit d'entraîner le fait de devoir brûler de l'huile de Terouma pure.

La Michna continue en disant : "Et Rabbi Chimon permet".



Explication : Rabbi Chimon ne tient pas compte des risques d'un avenir proche. Il voit l'instant même où on fait cuire. Et :

- par rapport à la première explication, il dit qu'au moment où on cuit le légume dans l'huile, les deux éléments sont purs ; et il n'y a donc pas lieu de craindre, à ce moment-là, qu'ils deviennent impurs ;

- par rapport à la deuxième explication, il dit qu'il n'y a pas à craindre qu'on va peut-être tarder à manger le légume.

L'argument de Rabbi Chimon est **logique**. Cependant, la Halakha est comme les 'Hakhamim, qui disent qu'il ne faut pas faire cuire un légume de Chemita dans de l'huile de Terouma.

Michlé, chapitre 21, verset 22

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce verset le roi Chlomo déclare : "Dans une ville de gens puissants, le sage est monté. Il est redescendu avec la force et la sécurité de cette ville".

? Qu'est-ce que cela signifie ?

Le roi Chlomo veut ici comparer **l'intelligence à la force physique**.

Lorsqu'un sage entre dans une ville de gens puissants, il a, a priori, deux inconvénients :

- 1) il est seul, face à tous les habitants de la ville ;
- 2) il n'est pas aussi fort qu'eux.

Et pourtant, le sage dont parle ici Chlomo, bien qu'il soit seul et faible, a réussi à vaincre les habitants de la ville, et est ressorti de celle-ci en emportant avec lui tous les secrets concernant la puissance et la sécurité de cette ville.

Une fois de plus, le roi Chlomo nous rappelle donc le fait que l'intelligence est supérieure à la puissance physique.

Rachi rapporte un Midrach disant que ce verset fait allusion à Moché Rabbénou qui, lorsqu'il est monté au Ciel, s'est retrouvé seul face à des millions de Malakhim (anges) bien plus forts que lui mais qui a réussi, grâce à sa crainte d'Hachem et à son intelligence, à ramener la Torah sur Terre alors que les Malakhim s'y opposaient.

Le Malbim, quant à lui, dit que ce verset fait allusion à la lutte constante entre le corps et l'âme. Le corps est très fort, car toutes les forces de la nature, tous les sens, sont là pour l'aider. L'âme, par contre, est seule, beaucoup plus fragile que le corps. Très souvent, c'est le corps qui gagne l'âme, car le monde contient de nombreux plaisirs matériels, par lesquels l'être humain est généralement très attiré. Mais le roi Chlomo nous dit que si l'homme fait preuve d'intelligence, il pourra dominer "la ville et tous ses habitants", c'est-à-dire le corps et toutes ses envies.



NÉVIIM PROPHÈTES

Bien que nous soyons Chabbath Roch 'Hodech, nous ne lisons pas la Haftara lue habituellement ce jour-là, mais plutôt celle de Massé, qui est la deuxième des trois Haftarot de Ben Hamétsarim (les trois semaines allant du 17 Tamouz au 9 Av).

Cette Haftara est la suite directe de celle de la semaine dernière : son premier verset est écrit, dans le livre de Yirmiya, tout de suite après le dernier verset de la Haftara de la semaine dernière.

C'est une Haftara assez bouleversante, car elle rapporte, en quelque sorte, la **"querelle" d'Hachem avec Son peuple Israël**.

Elle comporte un reproche cinglant : la génération qui est sortie d'Égypte a commencé à s'écarter d'Hachem, et la génération suivante L'a abandonné, alors que les nations idolâtres n'abandonnent pas leurs idoles, même lorsqu'elles voient que ces dernières sont dominées par d'autres idoles.

A ce sujet, le verset 10 nous dit que des peuplades nomades emportent avec elles leurs idoles. Certaines idolâtrèrent le feu, d'autres idolâtrèrent l'eau, et chacune emporte avec elle des représentations de son idole. Les adorateurs du feu savent pourtant que l'eau éteint le feu ; mais ils n'abandonnent pas leur idole. Par conséquent, comment les Bné Israël peuvent-ils abandonner Hachem ?

Dans le verset 13, Hachem fait deux reproches aux Bné Israël :

- vous avez abandonné votre Dieu ;
- vous L'avez échangé contre des faux dieux, qui sont comme des citernes trouées, qui ne peuvent même pas contenir l'eau qu'on y verse.

Le verset 8 est aussi bouleversant. Hachem y dit : "Les Cohanim n'ont pas demandé : "Où est Hachem ?" Les Talmidé Hakhamim ne M'ont pas reconnu. Les bergers ont fauté contre Moi. Et les faux prophètes ont prophétisé au nom de Baal".

Ce verset indique les quatre sortes de Guide du peuple juif qui n'ont pas joué leur rôle :

1) Les Cohanim n'ont pas demandé où est Hachem : cela fait allusion à la Guemara (Yoma 39b) qui nous dit qu'à Kippour, le Cohen Gadol avait devant lui une urne contenant deux plaquettes : sur l'une, il était écrit : "Pour Hachem" ; sur l'autre, il était écrit : "Pour Azazel".

Le Cohen Gadol mettait ses deux mains dans l'urne. Lorsque la plaquette "Pour Hachem" se trouvait dans la main droite, c'était un bon signe. Sinon, c'était un mauvais signe.

Pendant les quarante ans qui ont précédé la destruction du Temple, la plaquette "Pour Hachem" s'est systématiquement retrouvée dans la main gauche (le côté gauche, c'est l'attribut de rigueur, de justice). Il y avait de quoi s'interroger et faire Téhouva.

Mais les Cohanim n'ont pas joué leur rôle (qui consistait à s'interroger, interroger le peuple et l'amener à faire Téhouva).

2) Les **Talmidé 'Hakhamim** : l'étude de la Torah doit amener à connaître Hachem. Mais les Talmidé 'Hakhamim ont continué à étudier, sans chercher, à travers cette étude, à Le connaître.

3) Les **bergers** : ce sont les rois d'Israël et les princes qui, eux aussi, n'ont pas cherché à ramener le peuple juif vers Hachem.

4) Les **prophètes** : les faux prophètes, qui ont prophétisé au nom de Baal, étaient extrêmement nombreux.

Au verset 18, Hachem demande aux Bné Israël : "Comment pouvez-vous encore mettre votre confiance en l'Égypte, après qu'ils aient jeté vos garçons au Nil ?"

Puis, au verset 20 : "Seriez-vous comme une prostituée, qui est prête à dormir dans n'importe quel lit ? Ah ! Qui donc pourrait vous ramener des mauvais chemins que vous avez empruntés ?"

A partir du verset 25, la Haftara dit : "Les vrais prophètes ne cessent de vous demander d'arrêter de servir les idoles, pour empêcher que vous alliez en exil, et que vous souffriez de la soif. Et toi, tu as répondu : "Je ne peux pas. J'aime trop les idoles, et c'est derrière elles que je veux aller."

Comment pouvez-vous dire à une statue de bois "Tu es mon père", et à une statue de pierre "C'est toi qui m'a mis au monde" ?

Vous ne cessez de Me tourner le dos. Mais lorsque vous vous trouvez dans le malheur, c'est vers Moi que vous vous tournez pour que Je vienne vous sauver. Et Moi, à ce moment-là, Je vous réponds : "Où sont donc les dieux que vous vous êtes fabriqués ? Qu'eux viennent vous sauver !"

Car dans chaque ville de Yéhoua, vous avez érigé une idole différente". Pour ne pas terminer sur une note aussi négative, on a l'habitude d'ajouter quelques versets de réconfort, de réjouissance et d'empreints d'espoir :

"Si tu reviens Israël, parole d'Hachem, tu reviendras jusqu'à Moi. Et si tu te débarrasses de tes abominations de devant Moi, tu ne seras plus en errance (...). Et les peuples te considéreront alors comme modèle de bénédiction. Et c'est par toi qu'ils se glorifieront, en disant : "Ah ! Si seulement Hachem pouvait nous mettre au même niveau qu'Israël !"

A ce moment-là, tu M'appelleras Papa, et tu diras : "Toi, Hachem, c'est Toi qui m'a enseigné depuis ma jeunesse !"



HISTOIRE

En rapport avec l'importance de faire attention à ce qu'on dit (sujet sur lequel la Torah parle longuement dans la Paracha de Matot), voici une merveilleuse histoire :

Alors que le Tsadik Rabbi Chlomo de Zvil marchait en compagnie de quelques élèves, un juif en pleurs s'est approché de lui, et lui a confié :

"Rabbi ! Je suis marié depuis plusieurs années, mais je n'ai toujours pas d'enfant ! Ma femme m'a conseillé de vous demander une Brakha, et elle m'a dit de ne pas rentrer à la maison avant que vous m'ayez promis que nous allons avoir des enfants !"

Le Rabbi a réfléchi quelques instants, puis il a dit : "Je suis d'accord de te le promettre, à condition que toi aussi tu me promettes certaines choses".

Évidemment, avant même de savoir de quoi il s'agissait, l'homme a accepté !

Le Rabbi a dit : "J'ai entendu sur toi qu'au vestiaire du Mikvé, tu ne cesses de raconter tout un tas d'histoires ; et tout le monde se réunit pour t'écouter.

Mais tes histoires ne s'arrêtent pas au Mikvé : même à la synagogue, tu continues de les raconter, et de nombreuses personnes viennent les écouter...

Si tu me promets de ne plus parler ni au Mikvé, ni à la synagogue, je te promets que tu auras bientôt un garçon !"

L'homme a accepté, et il a tenu son engagement.

Et même si ses amis l'ont trouvé bizarre (il avait tellement, et si vite, changé !), il a continué à ne plus parler à la synagogue et au Mikvé.

Et effectivement, la Brakha du Rabbi s'est rapidement réalisée : dans l'année, il a eu un garçon !

Rabbi Chlomo de Zvil était Sandak à la Brit Mila de l'enfant. Et après celle-ci, le père du bébé lui a demandé : quel lien y a-t-il entre le fait de s'être tu à la synagogue et au Mikvé, et celui d'avoir mérité un enfant ? En quoi cela confirme-t-il le principe selon lequel Hachem récompense Mida Kenegued Mida (mesure pour mesure) ?

Le Rav a répondu :

"Rabbi Pin'has de Koritch dit qu'Hachem décide la quantité de plaisir que chacun aura dans ce monde.

En parlant tellement au Mikvé et à la synagogue, et en ayant tellement de plaisir à ce que ton large public t'écoute, tu as épuisé la mesure de plaisir qui t'était destinée. C'est pourquoi, tant que tu le faisais, tu ne pouvais pas avoir le plaisir de devenir papa.

Mais dès que tu as arrêté d'avoir du plaisir dans des futilités, ton capital de plaisir s'est retrouvé intact, et tu as donc pu avoir le bonheur d'avoir un enfant".

Question

Yaïr s'amuse souvent au tir à l'arc. La fenêtre de sa chambre donnant sur un jardin, il a l'habitude de poser sur l'herbe la cible et essaie de viser depuis la fenêtre de sa chambre. Un après-midi, il installe comme d'habitude la cible, remonte dans sa chambre et tire la flèche, quand tout à coup le voisin d'en dessous sort sa tête par la fenêtre et la flèche le percute droit dans la tête, ce qui le blesse sérieusement. Après s'être remis de sa

blesseure, il demande à Yaïr un dédommagement pour ce qui lui est arrivé, ainsi que les frais de médecins, de médicaments, et l'après-midi de travail qu'il a perdu. Yaïr lui rétorque qu'avant de tirer, il a vérifié qu'il n'y avait personne ; et le fait qu'il ait sorti la tête après que la flèche est partie et pour lui un "Onèss Gamour", c'est-à-dire un cas de force majeure, et qu'il ne pouvait rien faire de plus pour l'éviter.

GUEMARA



Yaïr doit-il dédommager son voisin et lui payer les différents frais liés à la blessure ou non ?



- Guemara Baba Kama 33a "Rav Zavid Michmé Dérava" jusqu'à "Légamré".
- Tour ("Hochen Michpat) 421 alinéa 10.
- Choul'han Aroukh ("Hochen Michpat) 420 alinéa 30.

RÉPONSE

En ce qui concerne les différents frais liés à la blessure, comme les heures de travail perdues ou les frais médicaux, d'après tout le monde, Yaïr est exempt de lui rembourser. Par contre, en ce qui concerne le dédommagement lié à la blessure elle-même, nous trouvons une discussion entre le Tour et le Choul'han Aroukh. Selon le Tour, Yaïr devra dédommager son voisin, alors que selon les Choul'han Aroukh, Yaïr en est exempt et ne lui doit donc rien.

L'habitude étant de trancher comme le Choul'han Aroukh, Yaïr ne devra rien à son voisin.



Rabbi Nathan Tsvi Finkel nous enseigne : "Se concentrer sur le positif en l'autre est le remède au Lachon Hara". (Conférence mondiale de la Torah sur le Lachon Hara, mai 2000).

RÉPONSE DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

Chimon n'a pas le droit de croire à cette rumeur et encore moins de la répandre, quelle que soit d'ailleurs la nature du

méfait prétendument commis par Réouven.

CEtte SEMAINE

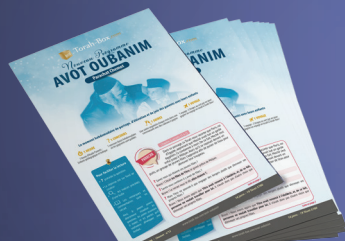
Chimon a entendu une rumeur qui prétendrait que Réouven, qui est un petit Tsadik exemplaire, ne mange pas Cachère.



Chimon peut-il croire cette rumeur ?

Devant l'engouement des communautés nous vous proposons un

PACKAGE COMMUNAUTAIRE



20 FEUILLETS

Avot Oubanim Torah-Box / semaine



20 CADEAUX

pour récompenser les enfants / semaine

Au prix
exceptionnel de **70 €/MOIS**

Renseignements:

☎ 01 77 50 22 31 - 📞 00972584280953 - ✉ avotoubanim@torah-box.com

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav Elh'anan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com